



## rappel a la loi est ce un cas de recidive?

Par **stephanie123456**, le 17/11/2010 à 12:24

**Bonjour a tous,**

**J'ai un ami dépressif qui a eu un rappel a la loi cela fait un an pour appels malveillants ( 2 coups de fils ).**

**Cela fait quelques semaines il s'est disputé avec une femme sur le net qui lui demandait de l'appeler ( il n'a pas voulu ) la tension est montée et il l'a insulté de grosse p... va te faire..... ( il avait bu )**

**Il regrette profondément ces insultes par messagerie et il panique a l'idée d'être considéré comme récidiviste si la femme porte plainte comme elle l'a laissé entendre.**

**Dans le cas ou on le considère comme récidiviste qu'encoure t'il?**

**Merci pour vos conseils**

**Stéphanie**

Par **Claralea**, le 17/11/2010 à 12:37

Bonjour, il faudra déjà qu'elle prouve que c'était bien lui qui était au clavier...

Ensuite, un rappel à la loi concernant un fait précis, en l'occurrence, appels malveillants, ne peut être ressorti pour insultes sur internet, puisque ce n'est pas le même délit